



Infraction au code de la route / audience tribunal tgi

Par **LAURENT**, le **18/04/2011** à **13:26**

Bonjour,

Je suis suspendu de mon permis de conduire suite à un accrochage bénin. J'étais positif lors de l'alcoltest (0,75 air expiré). Je n'ai pas de casier judiciaire et antécédent.

Je vais être convoqué au tribunal de grande instance pour connaître le montant de l'amende et la durée de la suspension.

Puis je me présenter sans avocat ? Comment se passe ce genre d'audience ?

Merci

Bien cordialement
Laurent